



Cultures & Conflits

59 | automne 2005

Dialogues franco-brésiliens sur la violence et la
démocratie

Penser la violence : en réponse à Sergio Adorno

Michel Wieviorka



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1885>

DOI : 10.4000/conflits.1885

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2005

Pagination : 175-184

ISBN : 2-7475-9476-9

ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Michel Wieviorka, « Penser la violence : en réponse à Sergio Adorno », *Cultures & Conflits* [En ligne], 59 | automne 2005, mis en ligne le 06 janvier 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1885> ; DOI : 10.4000/conflits.1885

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Creative Commons License

Penser la violence : en réponse à Sergio Adorno

Michel Wieviorka

Depuis de nombreuses années, le CADIS (EHESS/CNRS) et le Centre d'Etudes sur la Violence de l'USPE entretiennent d'étroites relations intellectuelles : échanges de chercheurs, conférences croisées, discussions collectives de travaux de recherche, et j'ai souvent eu l'occasion d'échanger des idées avec son directeur actuel, Sergio Adorno. Dans l'article qui précède, il soulève, directement ou indirectement, d'importantes questions dont le point de départ est la célèbre formule de Max Weber, présentée comme une « thèse », voire comme une théorie. C'est de là que je partirai donc moi aussi, pour faire un nouveau bout de chemin avec lui.

La perspective wébérienne

Rappelons tout d'abord la phrase de Max Weber, pour qui l'Etat (il écrit en 1919, à l'occasion d'une conférence) « ne se laisse définir sociologiquement que par le moyen spécifique qui lui est propre, ainsi qu'à tout groupement politique, à savoir la violence physique (...). De nos jours, la relation entre Etat et violence est tout particulièrement intime (...). Il faut concevoir l'Etat contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé (...) revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux autres individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'Etat le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du 'droit' à la violence »¹.

De cette phrase, et de quelques autres lignes, puisées dans cette même conférence, ou dans les pages d'*Economie et Société*, il me semble excessif de tirer l'idée d'une théorie wébérienne : il y a plutôt là une source de réflexion, et qui conduit d'abord, pour qui lit attentivement Weber, à distinguer deux dimensions dans sa formulation. Comme l'avait bien vu Raymond Aron², en effet, le concept proposé est complexe ou ambivalent : à la fois proposition théorique et diagnostic historique.

Proposition théorique, la formule de Max Weber peut être utilisée de deux façons distinctes. En effet, on peut être tenté d'y voir une ébauche de théorie générale de la relation entre l'Etat et la violence, ce qui implique qu'ensuite, les faits concrets devront entrer dans le cadre de cette théorie, sauf à la falsifier, et à démontrer qu'elle est fautive puisque ne s'appliquant pas partout où elle devrait se vérifier. A la limite, hausser ces lignes au statut de théorie comporte le risque majeur d'en faire une idéologie. Très différemment, on peut y voir non pas une théorie – même simplement esquissée – mais un outil analytique, une hypothèse qui, tel un projecteur lumineux braqué sur les faits, est susceptible d'apporter un éclairage sinon pertinent, du moins utile. Dans ce dernier cas, la question n'est pas de savoir si la théorie est juste ou fautive, elle est de savoir si l'instrument apporte ou non la possibilité de produire des connaissances nouvelles. C'est évidemment ainsi que nous pouvons tirer le meilleur parti de la formule de Weber. Notons au passage que l'on peut faire une remarque comparable à propos de la thèse centrale de *l'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*³ : historiquement, elle est fort contestable. Mais sociologiquement, ou analytiquement, elle n'en est pas moins stimulante et éclairante, surtout si on la formule de manière suffisamment générale, pour dire qu'il est possible d'expliquer les comportements économiques par des facteurs non économiques, religieux notamment.

Proposition historique, ce qui est net si l'on considère simplement le vocabulaire utilisé (« de nos jours », « contemporain », « notre époque »), la formule sur le monopole de la violence physique légitime est une invitation à ne pas généraliser à outrance son concept, à relativiser, dans le temps, et donc tout aussi bien dans l'espace. En ce sens, le beau travail de Sergio Adorno, lorsqu'il analyse les spécificités de l'expérience brésilienne, me semble tout à fait conforme à l'esprit de Max Weber, qui ne nous dit en aucune façon que tout Etat vérifie systématiquement la pertinence de sa thèse, quelles que soient l'époque ou la partie du monde considérées.

Face à la globalisation

La mise en cause récente de la célèbre formule de Max Weber tient à des changements historiques, bien plus qu'au pur débat théorique, et dont les plus déterminants semblent provenir de logiques générales, atteignant les Etats de l'extérieur. De nombreux observateurs, en effet, depuis une période dont on peut dater le début, symboliquement, à la chute du mur de Berlin (1989) ont souligné qu'avec la globalisation, les Etats sont affaiblis ; des spécialistes ont parlé de fin de l'ère « westphalienne » (inaugurée au 17^{ème} siècle avec le Traité de Westphalie qui ébauche l'organisation de l'Europe sur la base de relations entre Etats-nations). Et de mille et une façons, en fait, l'idée a fait son chemin qu'il convient de s'écarter de l'idée trop simple du monopole étatique de la violence légitime. Les uns ont mis l'accent sur les forces qui débordent les Etats, économiques certes, mais pas seulement : le capitalisme financier, les flux commerciaux, les marchés se jouent de plus en plus des frontières étatiques ; mais aussi, notamment avec les migrations, les identités culturelles se « globalisent », au sens où de nombreuses personnes conjuguent un ancrage dans une société d'accueil et une, voire des appartenances culturelles, nationales, ethniques, religieuses transnationales, par exemple diasporiques. On a pu montrer que le crime organisé se « globalise » également – Sergio Adorno le souligne lui-même – et que la guerre se transforme. Elle n'oppose plus nécessairement des Etats entre eux, mais des Etats à une violence multiforme et en

particulier au terrorisme. Ce dernier phénomène est considérablement différent de ce qu'il était encore dans les années 1970, et même au début des années 1980. A l'époque, il était ou bien inscrit dans le cadre d'un Etat-nation, d'extrême-gauche, d'extrême-droite ou indépendantiste, ou bien international, c'est-à-dire installant sur une scène élargie une lutte, en particulier de libération nationale (avec le terrorisme se réclamant de la cause palestinienne). Aujourd'hui, le terrorisme est lui aussi « global », c'est-à-dire qu'il combine, avec de fortes variations d'une expérience à une autre, des dimensions planétaires, métropolitiques, religieuses, plus ou moins portées par des réseaux concrets, et un ancrage au sein d'Etats-nations et de leurs sociétés. On l'a vu encore récemment à Londres (attentats de juillet 2005), puisque les auteurs étaient à la fois issus de la société britannique, vivant dans ses quartiers populaires, et inscrits dans des logiques, sinon des réseaux fonctionnant avec Al Qaeda, à l'échelle du monde. Cette violence extrême prétend à une certaine légitimité, et peut se prévaloir de courants de sympathie, y compris dans les sociétés occidentales. Elle oblige les Etats démocratiques à se durcir, à subordonner le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif à l'exécutif. Elle les conduit à suspendre certaines libertés et à mettre en cause certaines des valeurs qu'ils prétendent incarner, défendre et promouvoir. La légitimité de la violence de l'Etat, dès lors, risque d'être affaiblie, surtout si le discours qui fonde sa pratique dans les cas de fièvre terroriste, et qui en appelle généralement à l'intérêt supérieur de la nation ou à la raison d'Etat, se retrouve démenti par les abus et les erreurs qu'entraîne souvent cette même pratique.

La globalisation contemporaine n'implique pas nécessairement le dépérissement des Etats, au point qu'un auteur comme Jean-François Bayart a pu non sans arguments développer la thèse inverse, affirmant que la globalisation de l'économie et le renforcement des Etats peuvent aller de pair. Surtout, elle n'entraîne pas automatiquement le chaos ou le désordre dans la vie de la planète. Depuis les années 1990, il s'est esquissé une organisation supranationale, qu'il s'agisse d'efforts pour apporter une certaine régulation dans les relations économiques, pour mettre en place une justice internationale, des tribunaux notamment (parfois contestés avec alors pour argument qu'ils incarneraient de fait la justice des vainqueurs) ou pour aller au-delà du droit d'ingérence théorisé dans les années 1980, et assurer l'intervention de forces supranationales, notamment dans des situations de violences collectives extrêmes (génocides, crimes contre l'humanité). En même temps, un espace politique « global » s'ébauche, avec par exemple les mouvements mobilisés sur l'environnement, ou bien encore avec l'altermondialisme, dont un des premiers mérites a été de mettre fin à l'arrogance des élites qui se réunissent chaque année à Davos et dont le credo, dès lors, a cessé d'être néo-libéral.

Tout ceci ne débouche pas pour autant obligatoirement sur le déclin des Etats, et de leur monopole légitime de la violence physique, mais les oblige, pour le moins, à s'adapter à des changements et à un monde plus complexe.

En interne

Si la formule de Max Weber pose aujourd'hui problème peut-être plus qu'hier, c'est aussi parce que l'Etat est interpellé et se transforme du dedans, et pas seulement du fait de logiques qui le débordent du dehors. Il en est ainsi, en particulier, si l'on considère la police. Dans de nombreux pays, celle-ci est assurée, au moins en partie, par des acteurs

privés qui agissent en fonction de la rémunération qui leur sera versée non plus par la collectivité des citoyens, mais par des entreprises, ou des regroupements de personnes désireuses d'assurer elles-mêmes leur sécurité. Il n'est pas possible de réduire ce phénomène à l'image d'une simple délégation, comme si l'Etat confiait à ces polices le soin d'assurer des missions dont il conserverait le monopole : le gardiennage, la surveillance, la protection des biens et des personnes, le contrôle des systèmes d'information dessinent de nouvelles configurations qui ne sont que très partiellement subordonnées à des logiques classiques, étatiques. Il suffit de prendre connaissance des travaux de Jean-Paul Brodeur ou de Frédéric Ocqueteau pour avoir une idée de l'importance de ces changements⁴ et, comme l'indique le titre même de l'Habilitation à Diriger des Recherches de ce dernier, de leur impact sur le déclin de l'Etat « wébérien ».

Par ailleurs, il n'y pas que la privatisation des activités policières qui soit en jeu. Il y a aussi celle d'autres institutions, à commencer par la justice, comme on le constate dans les pays qui confient les lieux de détention carcérale à des entreprises privées. Mais restons-en à la seule police. Dans certains cas, des policiers du secteur public utilisent le monopole de la violence légitime qui leur échoit à des fins privées, sinon illégitimes, se servant de leur temps libre pour compléter leur revenu en se mettant au service d'intérêts privés, ou se comportant, en pervertissant leur mission, sur le mode de la corruption ou en faisant preuve d'une violence totalement illégitime. Le cas du Brésil est ici, malheureusement, particulièrement édifiant, et Sergio Adorno met en évidence ce qui doit être tenu pour hautement paradoxal. Dans la foulée des travaux d'Angelina Peralva⁵, en effet, il souligne le caractère étonnant, pour qui découvre l'expérience brésilienne, du défi politique que constitue le progrès conjoint de la violence et de la démocratie. La sortie de la dictature (dont il faut néanmoins rappeler qu'elle n'a pas revêtu les formes extrêmes qu'on a pu observer ailleurs dans l'Amérique latine des années 1970, au Chili et en Argentine notamment) a été caractérisée au Brésil non pas par moins de violence, mais par plus de violence, y compris de la part de la police. Celle-ci est corrompue, elle tue pour des raisons qui n'ont rien à voir avec ses missions théoriques. Elle a participé à des massacres d'enfants, à des répressions sauvages de mutinerie, et se retrouve fréquemment dans les activités du crime organisé. Il faut rappeler ici l'importance des travaux pionniers du Centre d'Etudes sur la Violence qui, dès les années 1980, à l'époque sous la direction de Paolo Sergio Pinheiro, s'est engagé dans des travaux sur la violence policière qui ont exercé un grand impact sur l'opinion et sur la politique brésiliennes. Ce phénomène a semblé commencer à se retourner à la fin des années 1990, mais rien n'indique qu'il se soit agi là d'un véritable renversement de tendance. Le paradoxe subsiste aujourd'hui : le passage à la démocratie, dans ce pays, continue à s'accompagner d'un essor de la violence criminelle, y compris policière. Sergio Adorno se montre d'abord sensible, pour expliquer l'accroissement de la criminalité, à l'augmentation des richesses. Il souligne en effet que les deux courbes suivent la même progression. Il suggère également que l'amélioration sensible des possibilités de circulation dans le pays constitue un facteur favorable à la hausse de la violence. Il est vrai que l'évolution, ici, est favorable à la privatisation de la police tout simplement parce que les plus aisés veulent se tenir à distance des plus démunis, quitte à laisser se constituer des ghettos pour riches – à protéger – et des ghettos pour pauvres – à contenir. Ou bien encore, comme le rappelle Adorno citant les travaux de Garland, à laisser se développer des logiques communautaires de police.

Dans l'ensemble, Adorno associe donc d'abord le phénomène de corruption de la police à la modernisation du pays, à l'urbanisation, à l'enrichissement de certaines couches et au développement corrélatif des inégalités sociales et de la pauvreté. Mais il constate que tout ceci conduit à une impasse politique : confronté d'un côté au crime organisé, au trafic de stupéfiants notamment, et d'un autre côté à de considérables abus policiers, le pouvoir hésite à combattre les seconds, de crainte, nous dit Adorno, de perdre ses appuis politiques. Le problème devient donc celui de la volonté et de la capacité politique des dirigeants à moderniser aussi la police pour en faire une institution « wébérienne ».

Ici, il faut noter que Sergio Adorno introduit avec une immense prudence et un grand luxe de nuances l'idée d'une continuité culturelle de l'autoritarisme. Il le fait sans que l'on sache très bien jusqu'où il la fait sienne. D'un côté, il suggère en effet que le passé autoritaire pèse sur la militarisation de la sécurité, et sur les comportements abusifs des policiers, mais d'un autre côté, il s'appuie aussi sur le livre d'Angelina Peralva à qui il donne raison de relativiser cette hypothèse. Il y a là un point théorique délicat : il n'est jamais facile de faire la part des choses, entre rupture et continuité, entre les processus politiques et sociaux qui transforment un pays, et les éléments qui reproduisent le passé, et les points de vue tranchés, les moins complexes, les plus faciles à promouvoir sont généralement dominés par l'idéologie et les passions. Mais ici, il me semble difficile d'admettre que la corruption et les abus de la police soient pour l'essentiel un legs du passé, alors que dans tant d'autres domaines, c'est le dynamisme des changements qui prime au Brésil. Disons-le autrement : ou bien les actuels errements de la police sont un héritage résistant aux progrès d'une démocratie encore jeune et, dans certains domaines, mal installée, ou bien, ce qui serait plutôt mon hypothèse, ils s'inscrivent dans la mutation actuelle de cette démocratie, et dans le blocage politique qui interdit aux gouvernements de progresser dans la voie des réformes sans accepter de faire des concessions aux secteurs conservateurs du pays. Le paradoxe est en fait, dans cette perspective, un drame, car ces concessions, au lieu d'être le fruit de négociations politiques ouvertes se font dans l'ombre, et même dans l'obscurité, au détriment des valeurs démocratiques. Les scandales de corruption qui, en 2005, affectent la présidence de Lula renforcent cette idée : pour pouvoir gouverner, ses proches ont développé un système de pots-de-vin permettant d'obtenir la neutralité de l'opposition conservatrice, notamment au Parlement. Dès lors, l'Etat apparaît comme dominé par des logiques de déclin et de décomposition, tandis que, comme le montre bien Adorno, le marché acquiert une légitimité y compris face à la violence, puisque ce sont des entreprises privées, des initiatives privées qui assurent la sécurité, dans l'habitat, ou dans les centres commerciaux. Le monopole de la violence physique légitime se déplace ainsi dans les pires conditions d'injustice sociale de l'Etat, garant théorique des valeurs universelles, vers le marché, qui privilégie nécessairement les plus aisés.

Défense et sécurité

Une implication importante des changements qui viennent d'être évoqués, bien au-delà du seul cas brésilien, est qu'ils brouillent les limites classiques séparant, du point de vue d'un Etat, les questions intérieures de sécurité, qui relèvent, pour simplifier, de la police, et les questions extérieures de défense, qui relèvent de l'armée. Dans de nombreux pays, les activités de la police se militarisent, et l'armée est impliquée dans des tâches de sécurité intérieure. Le terrorisme « global » est ici un puissant facteur d'évolution. A

partir du moment où il est en effet le fruit de processus internes à certaines sociétés, (par exemple, en France avec la dérive des « banlieues », ou en Grande-Bretagne avec celle des communautés socialement abandonnées à elles-mêmes) et où il est en même temps structuré de l'extérieur, religieusement, mais aussi pratiquement, ceux qui ont pour mission de le combattre doivent agir à la fois en policiers et en militaires.

Le Brésil n'est guère concerné par le terrorisme « global », alors qu'il a connu dans les années 1960-1970 des formes plus classiques de terrorisme, et que ces formes ont perduré, mais en se délestant de toute signification politique pour devenir de la pure criminalité, notamment avec la pratique massive des enlèvements crapuleux. Mais il est partie prenante d'autres aspects sombres de la globalisation, avec le crime organisé lié à des trafics, en particulier de stupéfiants. Pourtant, ici, le plus original dans ce que nous décrit Adorno n'est pas là, mais dans la description qu'il nous donne de la police militaire. Là où ailleurs, dans des démocraties mieux installées, comme en France, la police et l'armée sont distinctes, et où le brouillage dont il vient d'être fait état introduit un début de confusion de leurs missions, au Brésil, depuis l'époque des régimes autoritaires au moins, la police est militaire, et la militarisation se renforce dans la période de redémocratisation. Ce qui constitue une invitation à introduire une distinction, entre deux logiques de militarisation des polices. C'est une chose, en effet, de constater que le phénomène correspond à une confusion croissante des tâches de sécurité et des tâches de défense. Et c'en est une autre de voir qu'il n'est que faiblement commandé par le télescopage des logiques du dedans et du dehors, et qu'il constitue surtout un cas de transformation interne. Le Brésil me semble relever plutôt du second cas, les problèmes de société n'y semblent pas autant affectés par des logiques externes que d'autres pays, à l'instar de la France ou du Royaume-Uni déjà évoqués.

De telles questions ne nous éloignent pas du problème central qu'étudie Sergio Adorno, qui est celui de la pertinence du concept de monopole d'Etat de la violence physique légitime. Car la légitimité est plus difficile à établir en matière militaire, face à des enjeux extérieurs, qu'en matière interne, et la militarisation d'une police par ailleurs largement corrompue ne peut que contribuer à en miner la légitimité.

Penser autrement la violence

Plus l'analyse de la violence se concentre sur l'Etat et son fameux monopole, plus on s'éloigne de ce qui est une tendance puissante du monde contemporain, l'idée que la violence a à voir avec la subjectivité de ceux qu'elle atteint, comme de ceux qui la mettent en œuvre. Les conceptions classiques de la violence ne font pas que la penser dans le cadre traditionnel de l'Etat-nation, et des relations entre Etats-Nations, elles y voient avant tout une mise en cause de l'ordre qu'il incarne. Les conceptions actuelles donnent, à l'opposé, une place considérable aux victimes de la violence, affectées ou détruites dans leur intégrité physique et intellectuelle, comme sujets actuels ou potentiels. Et dans cette perspective, elles n'abandonnent pas nécessairement le cadre habituel de l'Etat-nation. Elles attendent de l'Etat non pas tant qu'il garantisse l'ordre social, et sanctionne ou prévienne ce qui l'atteint, mais qu'il garantisse les libertés personnelles, le droit de chacun à exister comme sujet, comme maître de sa propre expérience. Le passage de perspectives dominées par le point de vue d'en haut (l'Etat, l'ordre, le contrôle social) à des perspectives donnant de plus en plus de place au bas (la personne singulière, l'individu, le sujet) ne peut que peser lourdement sur la légitimité de l'Etat. Car celui-ci,

pour rester légitime, devient le garant des droits individuels, et son usage de la violence physique ne peut plus être seulement mis au service de la totalité. Il lui faut également, si l'on admet que le monopole doit perdurer, protéger les citoyens contre le poids excessif des normes et des règles, et à la limite contre celui de l'ordre, sans parler des abus et des formes de corruption étatiques dont il doit se débarrasser. Penser autrement la violence, comme j'ai essayé de le faire dans mon livre consacré au sujet⁶, n'implique pas nécessairement de liquider l'idée d'un monopole pour l'Etat de ses expressions physiques légitimes, mais de les redéfinir.

Ce qui peut nous aider à réfléchir aux relations qu'entretiennent les intellectuels et la violence. Dans un passé qui n'est pas si lointain, jusque dans les années 1970, il arrivait que des intellectuels accordent une légitimité à certaines formes de violence, révolutionnaire, parfois anarchiste, ou portée par une lutte de libération nationale. Ils pensaient alors, pour l'essentiel, dans des catégories tout entières dominées par des références à l'Etat, qu'il s'agissait de prendre, ou dont il fallait apprendre à se passer, ou dont il fallait se séparer pour en mettre en place un nouveau, indépendant. Puis ils se sont massivement écartés de la violence, et des idéologies qui la justifiaient. Et parmi les plus engagés, aujourd'hui, ceux qui participent aux combats pour les droits de l'Homme, accordent une place considérable au refus de la violence, qu'elle soit le fruit de la décomposition des Etats, de la guerre civile, de l'anomie par exemple, ou qu'elle soit mise en œuvre par des Etats, dont ils attendent surtout qu'ils utilisent leur monopole de la violence physique légitime pour éviter la barbarie, la contenir et promouvoir les droits de l'Homme. Ce qui fait qu'ils ne sont pas embarrassés pour dénoncer le caractère illégitime de certaines violences d'Etat, et pour prôner, par exemple, le droit d'ingérence, et donc la supériorité de valeurs morales, éthiques, ou humaines sur les Etats.

NOTES

1. Weber M., *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1963 [1919], pp. 124-125.
2. Aron R., *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, p. 559 : « Max Weber n'a pas choisi entre des concepts purement analytiques et des concepts semi-historiques »
3. Weber M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1967 [1905].
4. Brodeur J.-P., *Les visages de la police*, Montréal, Les Presses Universitaires de Montréal, 2003 ; Ocqueteau F., *Déclin de l'Etat wébérien et recomposition des fonctions policières dans les sociétés de la modernité tardive*, HDR, Paris, 2002.
5. Peralva A., *Violence et démocratie. Le paradoxe brésilien*, Paris, Balland, 2001.
6. Wieviorka M., *La violence*, Paris, Hachette-Littérature, 2005.

RÉSUMÉS

La formule célèbre de Max Weber sur le monopole étatique de la violence physique légitime peut être lue en termes historiques, c'est-à-dire pour caractériser certains Etats à certains moments, ou en termes plus abstraits, comme l'amorce d'une théorie générale de l'Etat. Mais dans les deux cas, elle suscite bien des critiques, les unes renvoyant à des facteurs externes, à commencer par la globalisation, les autres aux transformations internes des Etats, et par exemple à la privatisation des activités policières, et d'autres encore à la façon dont se télescopent dans les changements récents les frontières entre logiques externes et logiques internes.

The famous sentence by Max Weber about the State monopoly of physical legitimate violence deals with history as well as with social or political theory. In both cases, it raises today some criticisms, either insisting on external factors, such as globalization, either insisting on domestic transformations, or combining the two kinds of issues by considering the way external and internal logics introduce through their clash and mixing less legitimacy for the State.

AUTEUR

MICHEL WIEVIORKA

Michel Wieviorka est actuellement directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, où il est à la tête du CADIS. Il a publié plusieurs ouvrages sur les questions de racisme, d'antisémitisme, de différence culturelle et de violence.